

## DÉCLARATION DU FABRICANT

pour les pièces n°: 99 0530 24 04

20.05.2024

par rapport au

**règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil  
du 18 décembre 2006**

**concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.**

Avec le règlement REACH, l'UE a créé un système unifié pour enregistrer (« Registration »), évaluer (« Evaluation »), autoriser (« Authorisation ») et restreindre (« Restriction ») les substances chimiques (« CHemicals »), connu sous l'acronyme REACH. L'objectif de ce règlement est d'assurer un degré élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement.

L'entreprise Franz Binder GmbH & Co. Elektrische Bauelemente KG confirme par la présente qu'il respecte le règlement susnommé dans sa fonction d'utilisateur en aval (producteur d'articles).

Pour toutes les matières premières et/ou préparations dont sont composés les connecteurs, nous nous approvisionnons auprès de fournisseurs ayant déjà enregistré ou préenregistré toutes les substances, même celles présentes dans des préparations. Les produits livrés par l'entreprise ne sont pas soumis à l'obligation d'enregistrement.

Conformément à l'article 33, paragraphe 1 du règlement REACH, l'entreprise Franz Binder GmbH & Co. Elektrische Bauelemente KG remplit son obligation d'information.

Une liste actualisée des substances candidates (liste des substances chimiques extrêmement préoccupantes requérant une autorisation, état 23/01/2024, voir : <https://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>) conformément à l'article 59 (1, 10) du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) a été publiée. L'article susmentionné comprend les substances suivantes de la liste des substances candidates dans des concentrations supérieures à 0,1 % masse/masse :

- CAS 96-45-7 (Imidazolidine-2-thione)

Pour toute question, veuillez vous adresser à notre équipe de conformité des produits :

Product-Compliance@binder-connector.de